Informations de base

2021/0356(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.51 Budget 2021 **Zone géographique** Espagne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GONZÁLEZ PONS Esteban (EPP)	09/11/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) HOJSÍK Martin (Renew) VANA Monika (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission ĎURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia (Renew)	11/11/2021

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire

Emploi, affaires sociales et inclusion	SCHMIT Nicolas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/11/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0683	Résumé
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/2021	Vote en commission		
10/12/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0344/2021	
14/12/2021	Décision du Parlement	T9-0493/2021	Résumé
15/12/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/01/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0356(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/07610

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.344	11/11/2021	
Avis spécifique	EMPL	PE700.393	23/11/2021	
Amendements déposés en commission		PE700.573	23/11/2021	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0344/2021	10/12/2021	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0493/2021	14/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0683	08/11/2021	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2022/0050 JO L 009 14.01.2022, p. 0039

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne

2021/0356(BUD) - 08/11/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF: mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour aider l'Espagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie automobile.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU: le 26 juillet 2021, l'Espagne a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM, à la suite de **licenciements dans le secteur de l'industrie automobile dans 50 entreprises de la région de l'Aragón, en Espagne**.

Au terme de l'évaluation de cette demande, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

Fondements de la demande

La demande de l'Espagne est fondée sur les critères d'intervention prévus à l'article 4, paragraphe 2, point b), du règlement FEM, qui requiert la cessation d'activité d'au moins 200 travailleurs licenciés, sur une période de référence de six mois, dans des entreprises opérant toutes dans le même secteur économique et situées dans une région ou deux régions contiguës de niveau NUTS 2 dans un État membre.

La demande concerne **592 travailleurs licenciés**. La période de référence de quatre mois s'étend du 1er novembre 2020 au 1er mai 2021.

Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité

Les événements à l'origine de ces licenciements sont dus aux conséquences de la **pandémie** de COVID-19 sur le secteur automobile espagnol et la **pénurie de semi-conducteurs**.

La pandémie a eu des conséquences significatives sur l'activité et le chiffre d'affaires des entreprises opérant dans le secteur automobile en Espagne, ayant entraîné une baisse des ventes (32,3%), de la production (18,9%) et du chiffre d'affaires (11,3%) en 2020 par rapport à 2019. La production a diminué pour tous les types de véhicules en 2020. En juin 2021, elle a baissé de 33,8% par rapport à juin 2019 et de 18,1% par rapport à juin 2020.

Le confinement et la pénurie de semi-conducteurs ont entraîné un arrêt ou un ralentissement de la production automobile en Espagne, ce qui a conduit à des pertes d'emplois. On estime que la crise des puces pourrait entraîner des pertes de plus de 90 milliards d'euros dans le secteur automobile. Le secteur s'attend à ce que ce problème se poursuive tout au long du premier semestre 2022.

Dans l'Aragón, le secteur automobile représente 2,42% de l'emploi net et environ 6% du PIB régional. Le chômage enregistré entre février et juin 2021 reste supérieur de 26% aux niveaux d'avant la pandémie (60.000 demandeurs d'emploi en juin 2019).

Bénéficiaires

On estime à **320** le nombre de travailleurs licenciés qui devraient participer aux mesures.

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs licenciés comportent les actions suivantes: i) informations générales et séances d'accueil; ii) orientation professionnelle; iii) aide à la recherche d'emploi; iv) formations, par exemple pour les compétences non techniques et les compétences numériques et formations professionnelles de recyclage; v) mesures d'incitation à la participation aux mesures et au reclassement externe.

Les mesures ont été conçues conformément à la stratégie espagnole en faveur de l'économie circulaire.

Le coût total estimé s'élève à 1.652.780 EUR. Il correspond aux dépenses pour les services personnalisés, qui s'élèvent à 1.600.280 EUR, et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'aux dépenses de contrôle et de rapport, pour un montant de 52.500 EUR.

Proposition budgétaire

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 186 millions d'EUR (aux prix de 2018), comme le prévoit le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027.

Au terme de l'évaluation de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de **1.404.863 EUR**, soit 85% du coût total des actions proposées, afin d'apporter une contribution financière en réponse à la demande.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne

2021/0356(BUD) - 14/12/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 27 contre et 5 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne - EGF/2021/004 ES/Aragón automotive.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une **contribution financière d'un montant de 1.404.863 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par l'Espagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie automobile.

Cette contribution représente **85% du coût total** de 1.652.780 EUR, comprenant des dépenses de 1.600.280 EUR pour les services personnalisés et des dépenses de 52.500 EUR pour la mise en œuvre du FEM.

Événements à l'origine des licenciements

La pandémie de COVID-19, les mesures strictes de confinement mises en œuvre au deuxième trimestre 2020 en Espagne et la pénurie de semi-conducteurs qui en a résulté ont eu des répercussions négatives sur le secteur automobile dans le pays, de sorte qu'entre janvier et juin 2021, la production de véhicules en Espagne (1,2 million d'unités) continuait d'afficher un recul de 21,6 % par rapport à la production à la même période de 2019.

L'Espagne a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite du licenciement de **592 travailleurs** employés dans le secteur automobile économique dans la région de l'Aragón. 460 travailleurs ont été licenciés avant ou après la période de référence s'étendant du 1 er novembre 2020 au 1er mai 2021 en raison des mêmes événements qui ont déclenché les cessations d'activité des travailleurs licenciés au cours de la période de référence.

Bénéficiaires éligibles

Les députés ont constaté que la demande portait au total sur **1.052 travailleurs licenciés** dans le secteur automobile espagnol, mais ont déploré que l'Espagne prévoie que **seuls 320** de l'ensemble des bénéficiaires éligibles participeront aux mesures. Ils ont invité les autorités locales à encourager de manière plus proactive les travailleurs licenciés à participer aux actions proposées.

Le Parlement a attiré l'attention sur le fait qu'un tiers des bénéficiaires visés sont des femmes (34,1%) et que près de 40% ont plus de 54 ans (39,7%). L'impact social des licenciements sur l'économie de l'Aragón, où 60% des demandeurs d'emploi sont des femmes et 49% appartiennent à la tranche d'âge des plus de 50 ans, devrait être considérable. Dans l'Aragón, le secteur automobile représente 2,42% de l'emploi net et environ 6% du PIB régional. Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés est maintenant 26% plus élevé que les niveaux d'avant la pandémie (75.578 demandeurs d'emploi en juin 2021 contre 60.000 en juin 2019).

Services personnalisés

Le Parlement a rappelé que les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs et aux indépendants comprennent les actions suivantes: i) informations générales et séances d'accueil, ii) orientation professionnelle, iii) aide à la recherche intensive d'emploi, iv) formations horizontales, v) formations de recyclage et formations de perfectionnement ainsi que vi) mesures d'incitation financières

Les députés ont invité les autorités à mettre davantage l'accent sur les programmes et les actions conçus **dans l'intérêt des femmes**, dès lors qu'elles représentent 34,1% des bénéficiaires visés. Ils ont également souligné que les mesures prévues doivent être mises en œuvre dans le respect de la **stratégie espagnole en faveur de l'économie circulaire**, fondée sur des cycles de matériaux non toxiques, et que les actions de formation doivent répondre à l'exigence de diffusion des compétences requises à l'ère du numérique et dans une économie efficace dans l'utilisation des ressources.

Le Parlement s'est félicité qu'un ensemble coordonné de services personnalisés ait été conçu en concertation avec les partenaires sociaux.

Afin de limiter au maximum le délai de mobilisation du FEM, la présente décision devrait être applicable à partir de la date de son adoption.